

Promouvoir une écologie positive	P3
Reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire	T102

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L1611-4, et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement, notamment les articles L211-1, L211-7 et L214-17,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- VU** la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM »,
- VU** la loi du 16 juillet 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE,
- VU** la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret 2020-1522 du 4 décembre 2020 confiant à la région Pays de la Loire les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques mentionnées au 12o du I de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** le budget voté lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil régional du 31 mars 2021 approuvant le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) Loire 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027,
- VU** les délibérations du Conseil régional du 23 mars 2023 et des 22 et 23 juin 2023 approuvant les deux volets du Plan régional « Protégeons notre eau »,

- VU la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2024 approuvant le Contrat pour la Loire et ses annexes (Loire-Atlantique – 44, Maine et Loire – 49),
- VU la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2025 approuvant le Budget Primitif 2026, notamment son programme T102,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 mai 2020 attribuant une subvention à la Chambre régionale d'Agriculture,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 novembre 2021, attribuant une subvention au Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Rouessé Fontaine,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 mai 2022 attribuant une subvention à Voies Navigables de France,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 septembre 2022 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 18 novembre 2022, attribuant une subvention à la Communauté de Communes Erdre et Gesvres dans le cadre du CT Eau Erdre 2020-2022,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 14 avril 2023, attribuant une subvention à l'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 mai 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Authion »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Evre Thau Saint Denis »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Lay aval »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 9 février 2024 attribuant une subvention au Syndicat du Layon,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 9 février 2024, approuvant le Contrat Territorial Eau « Goulaine Divatte Robinets »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 9 février 2024, approuvant le Contrat Territorial Eau « Basses Vallées Angevines et Romme »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 9 février 2024, approuvant le Contrat Territorial Eau « Huisne »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sèvre nantaise »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant le Contrat Territorial Eau « Sarthe aval »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 31 mai 2024 approuvant le Contrat Territorial Eau « Acheneau Tenu »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 31 mai 2024 approuvant le Contrat Territorial Eau « Thouet »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 7 février 2025

- approuvant l'avenant n° 1 au Contrat Territorial Eau « Thouet »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant la convention-type de l'Accord de Territoire Eau,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant la convention de partenariat 2025-2027 entre l'Agence de l'eau et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant l'avenant n°1 au Contrat Territorial Eau « Erdre »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant l'avenant n° 1 au Contrat Territorial Eau « Authion »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant l'Accord de Territoire Eau « Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant l'Accord de Territoire Eau « Grand-Lieu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant l'Accord de Territoire Eau « Layon Aubance Louets et Rives de Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant l'Accord de Territoire Eau « Loir aval »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant l'Accord de Territoire Eau « Lay amont »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant l'Accord de Territoire Eau « Marais mouillés Sèvre niortaise Mignon »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant l'Accord de Territoire Eau « Vie et Jaunay »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 septembre 2025 approuvant l'Accord de Territoire Eau « Autizes »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 novembre 2025 approuvant l'Accord de Territoire Eau « Sarthe Médiane »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 21 novembre 2025, attribuant une subvention au Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents dans le cadre du CT Eau Authion 2023-2025,
- VU** l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Mayenne du 16 décembre 2025 sur la stratégie de territoire et le programme d'actions de l'Accord de Territoire Eau « Mayenne en aval du Lac de Haute Mayenne » 2026-2028,
- VU** l'avis favorable du bureau de la Commission locale de l'eau du SAGE Vilaine du 9 janvier 2026 sur la stratégie de territoire et le programme d'actions de l'Accord de territoire Eau « Vilaine amont Unité Est » 2026-2028,
- VU** l'avis favorable du bureau de la Commission locale de l'eau du SAGE Oudon du 14 janvier 2026 sur la stratégie de territoire et le programme d'actions de l'Accord de territoire Eau « Oudon » 2026-2028,

VU l'avis favorable du bureau de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire du 22 janvier 2026 sur la stratégie de territoire et le programme d'actions de l'Accord de territoire Eau « Hâvre Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis » 2026-2028,

VU l'avis favorable du bureau de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire du 5 mars 2026 sur la stratégie de territoire et le programme d'actions de l'Accord de territoire Eau « Erdre » 2026-2028,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

1 – Gestion durable de l'eau dans les bassins versants et accompagner l'action des territoires

Accompagnement à l'animation et la mise en œuvre des SAGE, des CT Eau et des AT Eau

D'ATTRIBUER

40 subventions pour un montant global de 700 954 € au titre de l'animation des SAGE et des CT Eau - AT Eau, telles que présentées en annexe 1 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante pour un montant de 700 954 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 1, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11 – Gestion des ressources en eau ;

Programmes d'actions territorialisés sur l'eau

D'APPROUVER

le programme d'actions 2026-2028 « Erdre » proposé par l'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle, représentant une participation régionale de 2 873 319 € pour un coût total éligible de 8 127 730 €, présenté en annexe 3 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 2 873 319 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'Accord de territoire « Erdre » 2026-2028, conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 26 septembre 2025 ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2026-2028 « Hâvre, Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis » proposé par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, représentant une participation régionale de 339 900 € pour un coût total éligible de 1 133 000 €, présenté en annexe 5 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 339 900 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'Accord de territoire « Hâvre Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis » 2026-2028, conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 26 septembre 2025 ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2026-2028 « Oudon » proposé par le Syndicat de bassin de l'Oudon, représentant une participation régionale de 547 486 € pour un coût total éligible de 1 768 956 €, présenté en annexe 7 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 547 486 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'Accord de territoire « Oudon » 2026-2028, conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 26 septembre 2025 ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2026-2028 « Vilaine amont – Unité Est » proposé par Eaux & Vilaine, représentant une participation régionale de 333 900 € pour un coût total éligible de 1 113 000 €, présenté en annexe 9 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire correspondante pour un montant de 33 900 € (n° 2025_06727), au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11 - Gestion des ressources en eau, soit une affectation totale de 333 900 €, dans le cadre de l'affectation approuvée par délibération de la Commission permanente du 21 novembre 2025 ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'Accord de territoire « Vilaine amont – Unité Est » 2026-2028, conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 26 septembre 2025 ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2026-2028 « Mayenne en aval du Lac de Haute Mayenne » proposé par le Département de la Mayenne, représentant une participation régionale de 1 246 193 € pour un coût total éligible de 4 104 227 €, présenté en annexe 11 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 1 246 193 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'Accord de Territoire Eau « Mayenne en aval du Lac de Haute Mayenne » 2026-2028, conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 26 septembre 2025 ;

Approbation de l'Accord de territoire cadre du « Marais poitevin » 2026-2028 (Vendée - 85)

D'APPROUVER

l'Accord de territoire cadre « Marais poitevin » 2026-2028, présenté en annexe 12 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

Troisième année de Contrats Territoriaux Eau (CT Eau)

D'APPROUVER

la modification du montant subventionnable du programme d'actions du CT Eau Basses Vallées Angevines et Romme 2024-2026 (n° 2023_10151), soit une subvention prévisionnelle totale de 1 674 889 € sur une dépense subventionnable ajustée à 5 607 469 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 au CT Eau Basses Vallées Angevines et Romme 2024-2026 présenté en annexe 13 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 183 232 € pour la troisième et dernière année du programme d'actions 2024-2026 du CT Eau Sarthe aval (n° 2024_03031), soit une subvention totale de 1 520 306 € sur une dépense subventionnable de 6 069 066 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 au CT Eau Sarthe aval 2024-2026 présenté en annexe 14 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 38 990 € pour la troisième et dernière année du programme d'actions 2024-2026 du CT Eau Huisne aval (n° 2023_10150), soit une subvention prévisionnelle totale de 849 053 € sur une dépense subventionnable de 2 819 535 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 du CT Eau Huisne aval 2024-2026 présenté en annexe 15 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

Engagements dans le cadre des CT Eau et AT Eau approuvés

D'ATTRIBUER

une subvention au titre du CT Eau Acheneau-Tenu [2024-2026] représentant un montant de 3 839 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 31 mai 2024, conformément au tableau présenté en annexe 16 ;

D'ATTRIBUER

neuf subventions au titre de l'AT Eau Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade [2025-2027] représentant un montant de 293 858 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 septembre 2025, conformément au tableau présenté en annexe 17 ;

D'ATTRIBUER

quatre subventions au titre du CT Eau Goulaine Divatte Robinets [2024-2026] représentant un montant de 64 644 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 9 février 2024, conformément au tableau présenté en annexe 18 ;

D'ATTRIBUER

quatre subventions au titre du CT Eau Sèvre Nantaise [2024-2026] représentant un montant de 44 549 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 19 avril 2024, conformément au tableau présenté en annexe 19 ;

D'ATTRIBUER

onze subventions au titre de l'AT Eau Grand-Lieu [2025-2027] représentant un montant de 171 147 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 septembre 2025, conformément au tableau présenté en annexe 20 ;

D'ATTRIBUER

cinq subventions au titre du CT Eau Basses Vallées Angevines et Romme [2024-2026] représentant un montant de 467 064 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 9 février 2024, conformément au tableau présenté en annexe 21 ;

D'ATTRIBUER

une subvention au titre du CT Eau Evre Thau [2024-2026] représentant un montant de 29 628 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 17 novembre 2023, conformément au tableau présenté en annexe 22 ;

D'ATTRIBUER

quinze subventions au titre de l'AT Eau Layon Aubance Louets et rive de Loire [2025-2027] représentant un montant de 291 716 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 septembre 2025, conformément au tableau présenté en annexe 23 ;

D'ATTRIBUER

six subventions au titre du CT Eau Thouet [2024-2026] représentant un montant de 140 133 €, dans le cadre des affectations votées par délibération de la Commission permanente lors des sessions du 31 mai 2024 et du 7 février 2025, conformément au tableau présenté en annexe 24 ;

D'ATTRIBUER

huit subventions au titre de l'AT Eau Loir aval [2025-2027] représentant un montant de 104 769 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 septembre 2025, conformément au tableau présenté en annexe 25 ;

D'ATTRIBUER

quatre subventions au titre du CT Eau Sarthe aval [2024-2026] représentant un montant de 163 645 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 19 avril 2024, conformément au tableau présenté en annexe 26 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre de l'AT Eau Sarthe médiane [2025-2027] représentant un montant de 75 223 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 21 novembre 2025, conformément au tableau présenté en annexe 27 ;

D'ATTRIBUER

une subvention au titre du CT Eau Huisne aval [2024-2026] représentant un montant de 2 966 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 9 février 2024, conformément au tableau présenté en annexe 28 ;

D'ATTRIBUER

neuf subventions au titre de l'AT Eau Lay amont [2025-2027] représentant un montant de 133 252 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 septembre 2025, conformément au tableau présenté en annexe 29 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Lay aval [2024-2026] représentant un montant de 70 473 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 17 novembre 2023, conformément au tableau présenté en annexe 30 ;

D'ATTRIBUER

quatre subventions au titre de l'AT Eau Marais mouillés Sèvre niortaise Mignon [2025-2027] représentant un montant de 30 338 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 septembre 2025, conformément au tableau présenté en annexe 31 ;

D'ATTRIBUER

quinze subventions au titre de l'AT Eau Vie et Jaunay [2025-2027] représentant un montant de 320 598 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 septembre 2025, conformément au tableau présenté en annexe 32 ;

D'ATTRIBUER

neuf subventions au titre de l'AT Eau Autizes [2025-2027] représentant un montant de 51 812 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 septembre 2025, conformément au tableau présenté en annexe 33 ;

2 - Restauration du fonctionnement écologique de la Loire

Groupement d'intérêt public (GIP) Loire Estuaire

D'ATTRIBUER

une participation statutaire de 106 000 € au GIP Loire Estuaire, au titre de son fonctionnement pour l'année 2026 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 106 000 €, au titre du Contrat de Plan Interrégional Etat-Région Loire 2021-2027 ;

D'AUTORISER

le versement de la participation en une seule fois à la notification de l'attribution de participation financière ;

Contrat pour la Loire et ses annexes (Loire-Atlantique – 44, Maine et Loire – 49)

D'ATTRIBUER

une subvention de 16 000 € au Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire au titre de l'animation 2026 du Contrat pour la Loire et ses annexes 2024-2026, sur une dépense subventionnable de 80 000 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 16 000 € au titre du Contrat de plan interrégional Etat-Région Loire 2021-2027 ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 89 000 € au GIP Loire estuaire des Pays de la Loire au titre de l'évaluation du Contrat pour la Loire et ses annexes 2024-2026 – suivi biologique 2026, sur une dépense subventionnable de 178 000€ TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 89 000 € au titre du Contrat de plan interrégional Etat-Région Loire 2021-2027 ;

3 – Ajustements administratifs

Modifications base éligible

D'APPROUVER

la modification apportée à la subvention attribuée à la Communauté de communes Erdre et Gesvres (n° 2022_11149), conformément à l'annexe 34 ;

D'APPROUVER

la modification apportée à la subvention attribuée à l'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle (n° 2023_01949), conformément à l'annexe 34 ;

D'APPROUVER

la modification apportée à la subvention attribuée au Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Rouessé Fontaine (n° 2021_14891), conformément à l'annexe 34 ;

D'APPROUVER

la modification apportée à la subvention attribuée au Syndicat du Layon (n° 2024_01416), conformément à l'annexe 34 ;

Annulation

D'APPROUVER

l'annulation de la subvention attribuée au Syndicat mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents (n° 2025_06320), conformément à l'annexe 34 ;

Prolongations

D'APPROUVER

la prolongation jusqu'au 13 mai 2027 de la durée de validité de la subvention accordée à Voies Navigables de France (VNF) (n° 2022-06778) par délibération de la Commission permanente du 13 mai 2022, dans le cadre des fouilles archéologiques préventives des travaux de restauration du lit de la Loire, conformément à l'annexe 34 ;

D'AUTORISER

la dérogation à l'article 5.a des règles d'attribution des aides régionales du Règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021 ;

D'APPROUVER

la prolongation jusqu'au 31 juillet 2026 de la durée de validité de la subvention accordée à la Chambre régionale d'Agriculture (n° 2020-06277) par délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, pour la création d'une boîte à outils partagée entre les acteurs locaux sur la thématique du foncier en lien avec l'eau, conformément à l'annexe 34,

D'AUTORISER

la dérogation à l'article 11 de l'annexe 1 de la partie IV du Règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Cette élue ne prend pas part au vote : Lydie BERNARD